

DURÉE

5,00000 jours (soit 40 heures)

PRIX

2 510 € par participant

Soit 3 012 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs de maître d'ouvrage, de maîtres d'oeuvre, de chefs de chantier, de conducteurs de travaux
- Personnel non technique évoluant dans le milieu du BTP - Secrétaires de responsables techniques
- Personnels administratifs
- Personnels RH
- Responsables juridiques ou financiers
- Chargés d'opérations
- Gestionnaires de patrimoine immobilier

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
- Avocats, Juristes
- Experts
- Responsables et Collaborateurs de service technique entreprise/collectivité
- Professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et

**OBJECTIFS**

Maîtriser les notions de base en technologie du bâtiment.

**PROGRAMME****Introduction**

- Principes de base de la construction
- Les acteurs du bâtiment
- Les documents administratifs
- La nomenclature des tâches

Sols, fondations et assainissements

- Principes généraux
- Les terrassements
- Les fondations
- L'assainissement

La structure

- Les murs
- Les planchers
- Les dallages
- Les escaliers
- Les charpentes

en plus, à chaque thème

OFIB

28, rue Xavier BICHAT - Cedex 2, 72018 LE MANS

Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

TÉL. : 0 969 320 805

MAIL : formation@ofib.fr

WWW.OFIB.FR



La couverture

- Les couvertures
- Les toitures-terrasses

Les corps d'état

- L'isolation thermique
- Les menuiseries
- Plomberie
- Électricité
- Chauffage
- Cloisons
- Revêtements de sol
- Peinture



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1

Formation éligible aux exigences de l'**arrêté du 12 février 2016** relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

